



Charte du réseau des Festivals et manifestations cinématographiques en Auvergne-Rhône-Alpes

Préambule

Festivals Connexion a pour mission de :

- ▶ Affirmer le caractère artistique et culturel des festivals & manifestations cinématographiques et leur rôle irremplaçable dans la formation des publics.
- ▶ Susciter le dialogue, la réflexion et la concertation entre adhérents dans une perspective de non concurrence et de mutualisation des moyens.
- ▶ Accompagner les bénévoles dans l'acquisition d'outils et de compétences.
- ▶ Assurer la représentation et la défense des intérêts de ses membres dans le cadre de discussions collectives propres au secteur sur le territoire de la région Auvergne - Rhône-Alpes
- ▶ Établir un débat permanent et constructif avec les différents acteurs professionnels du secteur présents sur la région Auvergne - Rhône-Alpes.
- ▶ Faciliter la circulation d'informations sur les œuvres découvertes par les manifestations et favoriser leur diffusion.
- ▶ Développer des outils de communication permettant de valoriser les actions de ses membres.
- ▶ Imaginer et mettre en place des actions de sensibilisation et de promotion du travail des adhérents.

Les adhérents à *Festivals Connexion* sont des manifestations dont **l'objet premier est le cinéma et l'audiovisuel.**

La charte *Festivals Connexion* a pour mission de définir des recommandations qui permettront de définir un cadre de collaboration interne au réseau et de distinguer les différentes pratiques régionales.

Chaque organisateur adaptera et utilisera ces recommandations selon la manifestation qu'il organise, en fonction de son envergure, du public visé, de sa situation géographique, des moyens humains et financiers disponibles et de ses objectifs artistiques et culturels.

Une manifestation cinématographique a pour vocation première de présenter des films inédits ou rares, des avant-premières, des films du répertoire ou des films de cinématographies peu diffusés. Elle met en avant une ligne artistique précise et affiche une identité en adéquation avec les œuvres projetées.

3 catégories de manifestations

Afin d'avoir une cartographie des pratiques et des spécificités de chaque manifestation et de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents, *Festivals Connexion* distingue 3 types de manifestations :

Festivals non compétitifs et rencontres cinématographiques

- Manifestations de plus de 24 heures privilégiant les échanges et rencontres entre auteurs et spectateurs.
- Diffusion de cinématographies variées et parfois peu diffusées, des rétrospectives, des films inédits, des avant-premières.
- Actions de formation des publics (ateliers, éducation à l'image, stages...).

Festivals compétitifs

- Manifestations de plus de 24 heures comportant une sélection officielle en compétition soumise au vote d'un jury. Ce système compétitif permet de valoriser des œuvres et des auteurs, de mettre en lumière des jeunes talents et implique un engagement professionnel de la manifestation envers le secteur cinématographique et le grand public.
- Organisation de rencontres entre les professionnels et le public.
- Actions de formation des publics (éducation à l'image, ateliers, stages, rencontres...).

Evénements cinématographiques non éligible à l'adhésion au réseau

- Manifestations de moins de 24 heures
- Soirées courts métrages
- Nuits du cinéma
- Manifestations organisées par une école/ Bureau des élèves
- Salons
- Projections de plus de 24 heures sans rencontres ni jury

Structure organisatrice

La structure organisatrice est gérée de façon indépendante (professionnelle ou bénévole), autonome et basée sur le lieu de la représentation ou sur la région Auvergne - Rhône-Alpes.

Date / Calendrier

Festivals Connexion encourage ses adhérents, en cas de création d'une nouvelle manifestation ou de modification d'une manifestation déjà existante à prendre en compte le calendrier départemental des festivals adhérents.

Le souci de l'aménagement du territoire en matière de cinéma doit conduire à rechercher la meilleure répartition géographique des manifestations sur l'ensemble de la région, de même qu'à éviter des redondances ou des recouvrements de dates entre plusieurs manifestations.

Adhésion au réseau

Les adhérents s'engagent à :

- Communiquer leurs informations à *Festivals Connexion* (petites annonces, programmation, dates, visuels...)
- Accueillir l'équipe de *Festivals Connexion* et les festivals du réseau dans les meilleures conditions possibles lors de leur manifestation et à favoriser l'accès à des accréditations professionnelles
- Promouvoir leur appartenance au réseau à travers les supports de communication (logo sur supports de communication, lien site internet, mention dans le catalogue...)
- Mettre à disposition, dans la mesure du possible, des places pour les jeux concours organisés sur le site internet

Respect des œuvres

Les festivals du réseau s'engagent à tout mettre en œuvre pour :

- Assurer les copies et leurs transports
- Respecter les conditions techniques de projection
- Déclarer toute dégradation de copie aux ayants droits et aux pourvoyeurs des copies
- Respecter le calendrier du suivi des copies
- Etre en conformité avec les ayants droits sur la diffusion du film

Respect du public

Les festivals du réseau s'engagent à :

- Proposer les meilleures conditions de projection au public
- Faciliter l'accès aux personnes handicapées
- Ouvrir leur manifestation au plus grand nombre
- Mettre en place une tarification claire et accessible pour tous
- Respecter des valeurs éthiques, morales et humanistes, que ce soit dans la ligne éditoriale de la manifestation ou dans leur communication.

Développement durable

Dans le cadre d'une adhésion du réseau à une politique régionale, nous encourageons les adhérents à intégrer la dimension de développement durable dans la conception et le développement de leur manifestation.

Condition d'adhésion

- Les adhésions sont soumises à validation du Conseil d'Administration
- En cas de non adéquation avec les points précédemment mentionnés, le Conseil d'Administration de *Festivals Connexion* peut, après discussion avec la manifestation et délibération, décider de ne pas valider l'adhésion, de ne pas la renouveler ou de l'annuler.

Cette charte peut-être amenée à être modifiée en fonction de l'évolution du réseau et de ses pratiques.